



École Saint-Antoine
16, rue Church
Sherbrooke (Québec)
J1M 1S9
Tél : (819) 822-5692

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Le mardi 1^{er} octobre 2019 à 18h45
Procès-verbal

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;

- Mot de bienvenue du président. Quorum atteint.
- Sont présents : Amélie Martin-Caya, directrice; Marie-France Gélinas, enseignante; Corinne d'Amours, enseignante; Isabelle Gagné, enseignante préscolaire; Josée Blackburn, technicienne responsable du service de garde; Catherine Duguay, parent; Jean-François Hamel, parent; Jacinthe Beaugard-Millaire, parent; Karine Vallières, parent, substitut; Simon Roy, parent.

2. Nomination d'un ou une secrétaire;

- Karine Vallières

3. Adoption de l'ordre du jour;

Approuvé par Corinne D'Amours

Appuyé par Isabelle Gagné

4. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2019;

- Précisions demandées :
 - Précisions demandées quant au nombre d'élèves refusés à St-Antoine pour l'année scolaire 2019-2020. Il est nommé qu'il y a 8 élèves qui n'ont pas pu être admis. L'an prochain, si ces enfants se réinscrivent à St-Antoine ils devront être acceptés.

Adopté par Jacinthe Beaugard-Millaire

Appuyé par Simon Roy

5. Suivi au procès-verbal du 4 juin 2019;

- Plusieurs questions sont posées relativement aux collations santé, à savoir :
 - Est-ce qu'il y a eu des précisions faites aux parents pour leur indiquer les attentes par rapport aux collations santé?
 - Est-ce qu'il y a des consignes et façons de faire claires quant au retrait des collations?
 - Est-ce qu'il y a une règle claire de l'établissement?

Les précisions suivantes sont apportées concernant ces collations santé :

- L'an dernier il avait été convenu que les collations en classe devaient être santé. Autrement, elles pouvaient être retirées par l'enseignant, mais ce, seulement si l'enseignant pouvait offrir une autre collation santé à l'enfant.
- Cette année, à l'équipe-école, il a été choisi de viser la sensibilisation plutôt que le retrait de la collation.
- Au service de garde, les collations « non-santé » ne sont pas retirées aux enfants.

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.

- Une demande est faite d'un parent du conseil d'établissement à l'effet qu'il serait souhaitable de communiquer avec le parent plutôt que de retirer une collation à l'enfant.
- Autres éléments discutés :
 - Cette année, dans la liste scolaire, il y a eu une demande d'acheter un article qu'il était impossible de trouver. Il est précisé qu'au moment de faire la liste des fournitures scolaires, l'enseignante avait vu que l'item existait. Or, au cours de l'été, l'article n'était plus disponible. Il est suggéré de faire affaire avec la Bibliobairie GGC pour faire vérifier les listes scolaires avant de les faire suivre aux parents.
 - Compostage : Le compostage est effectif à St-Antoine.

6. Parole au public;

- Non applicable

7. Élection à la présidence; élection vice-présidence; élection secrétaire; procédure, élection et substitut;

- Président :
 - Corinne D'Amours propose Simon Roy
 - Simon Roy est élu
- Vice-Président :
 - Simon Roy propose Catherine Duguay
 - Catherine Duguay est élue
- Secrétaire :
 - Il est proposé d'y aller d'un fonctionnement en rotation; le secrétaire sera nommé à la fin de chaque rencontre en vue de la prochaine rencontre.
 - Cette proposition est acceptée.

8. Règles de régie interne;

- Ce sont les mêmes règles pour tous les Conseils d'Établissement.
- Il y a des membres avec droit de vote et un substitut sans droit de vote.
- Il existe trois (3) types de données :
 1. Points d'information
 2. Points en approbation
 3. Points en adoption
- Le conseil d'établissement est tenu de tenir au minimum 5 rencontres par année.
- Sur les points en approbation et en adoption, les membres ont le droit de vote (s'opposer, s'abstenir, approuver)
- Le public a accès à toutes les séances. À toutes les rencontres, il y a un point « parole au public ». Le public présente son point et les membres du conseil en discutent ensuite.
- Une formation est offerte à chaque année en lien avec le fonctionnement des conseils d'établissement.
- Il est rappelé que Jacinthe Beauregard-Millaire est la représentante du comité de parents à la commission scolaire. Catherine Duguay sera son substitut.
- Il est convenu que les rencontres du conseil d'établissements se tiendront à 18h30. La durée est de maximum 3h.

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.

9. Échéancier des rencontres;

- Les dates prévues pour les rencontres du conseil d'établissement adoptées ainsi :
 - 5 novembre 2019
 - 10 décembre 2019
 - 4 février 2020
 - 31 mars 2020
 - 26 mai 2020
- Il est toutefois nommé qu'il y a une rencontre de reconnaissance des bénévoles à la fin de l'année. Il faudra considérer cette rencontre dans la planification de la dernière rencontre du conseil d'établissement.
- Rencontre de reconnaissance des bénévoles :
 - Il est suggéré de revoir la formule et le calendrier pour rejoindre un plus grand nombre de bénévoles.
 - Il est demandé de prévoir ce sujet à l'ordre du jour de la rencontre du 5 novembre 2019. Chacun des membres doit penser à des idées possibles. Les balises au niveau budgétaire seront précisées à cette prochaine rencontre.

10. Normes et modalités 2019-2020 (information);

- Les normes et modalités seront sur le site internet de l'école St-Antoine.
- Des précisions sont demandées à savoir ce qu'il en est des notes de 58% ou de 59 %. Il est répondu que si un enseignant laisse un 58% ou un 59% à un élève, ce sera cette note qui demeurera. Cette note ne sera pas majorée. Il sera regardé avec les enseignants pour voir à réduire l'ambiguïté. La note est basée sur le jugement de l'enseignant.

11. Budget 2019-2020 (information)

- Il est précisé que le budget de St-Antoine est en équilibre.

11.1 Mesures dédiées 19-20

- Une copie du tableau des mesures dédiées 2018-2019 et 2019-2020 est remise à tous.
- Les principaux changements entre le budget 2018-2019 et celui de 2019-2020 sont présentés.
- Nous avons globalement moins d'argent dans le budget des mesures dédiées.
- En résumé le budget des mesures dédiées (en excluant la francisation) :
 - 2018-2019 : 128 191\$
 - 2018-2019 : 107 590\$
- Discussion spécifique par rapport aux mesures prévues au niveau de l'aide aux parents :
 - Il est demandé s'il y a des mesures prévues au niveau de l'aide aux parents. Il est mentionné que l'an dernier il y avait eu une formation sur l'anxiété de performance (pour des parents d'enfants ayant été ciblés). Celle-ci avait été jugée intéressante. Il y avait aussi eu une formation avec une ergothérapeute (Catherine Cusson) axée sur l'aspect « sensoriel ».
 - Si une formation est jugée intéressante, il y a un budget au comité de parents de la commission scolaire très peu utilisé et qui pourrait être envisagé. La condition est que la formation doit être disponible à tous les parents de la commission scolaire.
 - Les membres du conseil d'établissement pourront voir s'ils ont des idées d'activités pertinentes. Il sera aussi regardé avec l'équipe-école s'il y a des sphères davantage pertinentes à cibler pour les parents. Il y aurait peut-être un intérêt de voir s'il y a des

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.

éléments en lien avec la « cyber intimidation » qui pourraient être intéressants. Il pourrait aussi y avoir un intérêt pour offrir un soutien au parent dans l'aide au devoir.

11.2 Contribution volontaire des parents vs anglais intensif :

- Pour rappel, il y a une contribution volontaire des parents demandée aux parents de la 6^e année dont les enfants sont en anglais intensif. Celle-ci permet de faire différentes activités « pratiques » dans le milieu avec les élèves.

Mesure proposée par : Corinne D'Amours

Mesure supportée par : Marie-France Gélinas

Personne ne s'oppose; adopté à l'unanimité

12. Sorties éducatives et cours hors école (approbation);

- L'information des sorties éducatives et cours hors école a été rassemblée dans un même tableau qui est présenté à tous.
- Il est rappelé que les activités qui demandent une dérogation au calendrier scolaire devraient être votées à part. Les activités présentées à la présente rencontre ne nécessitent pas de demandes de dérogations.
- Certaines activités demanderont un financement par la fondation, certaines seront payées par l'école et d'autres devront être assumées par les parents.
- Il est demandé de préciser quelles sont les procédures qui nécessiteraient qu'il y ait un sondage de validation auprès des parents VS présentation au conseil d'établissement. Il est demandé s'il y a une règle interne à St-Antoine ou une procédure légale à respecter. Amélie vérifiera auprès d'autres établissements quelle est la procédure pour faire entériner les activités. Elle nous fera un retour à la prochaine rencontre. Dans tous les cas, s'il n'y a pas un haut taux de participation, l'activité n'aura pas lieu. Également, il est précisé que si des familles refusent l'activité pour l'enfant pour des motifs financiers, il y aura des mesures pour soutenir la famille et permettre à l'enfant d'y participer.
- Les demandes suivantes sont formulées en lien avec le tableau présenté :
 - Ajouter les autres demandes qui seront faites en cours d'année à même ce tableau;
 - Modifier la dernière colonne du tableau afin de mieux distinguer qui finance quel coût.

Approuvé par : Corinne D'Amours

Appuyé par : Marie-France Gélinas

13. Informations autres comités;

13.1 Fondation; présentation de la lettre de demande de campagnes de financement;

- M. Daniel Rouleau a fait parvenir la lettre de la Fondation. Parmi les principaux moyens de financements :
 - Dîners pizza (six midis)
 - Campagne des cartes-cadeaux (période qui précède Noël)
 - Le KM St-Antoine
 - Campagne pour le projet zéro-déchet (vente de produits réutilisables)
- Il est demandé que si le contrat est renouvelé avec le service de cafétéria, il serait important de reconduire l'entente existante qui permet à la Fondation d'accéder à la cuisine pour les six (6) dîners prévus pour les dîners pizza.

Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.

Approuvé par : Corinne D'Amours
Appuyé par : Catherine Duguay

13.2 13.2 Comité de parents CSRS;

- La première réunion est prévue dans la semaine du 7 octobre. Cette rencontre demeure à confirmer.

14. Courrier de la présidence;

- N/A

15. Services de garde (SDG) :

- Josée Blackburn se présente. Elle remplacera Alexandre Boutin. Cette année il y a 211 inscriptions au SDG, dont 151 réguliers. Il manque encore du personnel. Le personnel est difficile à trouver.
- Il est rappelé qu'il y a une formation qui existe pour former des gens en services de garde. Peut-être que cette piste pourrait être envisagée pour le recrutement.

16. Varia : Modes de paiement

- Il est questionné à savoir s'il y a une possibilité d'envisager le mode de paiement par « virement interac ».
- Cette demande a déjà été effectuée. Il y a des travaux en cours au niveau de la commission scolaire pour voir la faisabilité d'instaurer ce mode de paiement pour les différents paiements requis.
- Il semble qu'il existe d'autres établissements scolaires où ce mode de paiement existe (ex : Beaulieu et Champlain).
- Amélie vérifiera ce qu'il est possible de faire. Il pourra être regardé si des moyens sont instaurés à la Fondation et si certains peuvent être réutilisés.

17. Levée de l'assemblée à 20h45

Proposée par Corinne D'Amours
Appuyé par Marie-France Gélinas